

NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 75
Présents et représentés à la séance : 48
Date de première convocation : 20/06/2016
Date du complément à la convocation : 23/06/2016
Date de nouvelle convocation :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 5/7/2016

SEANCE DU 30 juin 2016

OBJET : ELECTION DU BUREAU ET DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE TRENTE JUIN

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un SCoT de l'aire gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, 1^{er} Vice-Président et Président par intérim du Syndicat mixte du SCoT.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : G. DANY, L. ACHARD, F. CESTER, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, M. BEYNET, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD

Communauté de Communes Buëch Dévoluy : J-F. CONTOZ, J. PUGET, G. JULLIEN, J. BONNARDEL, M. HUBAUD, R. MOREAU

Communauté de Communes de Tallard Barcellonnette : J-P. TILLY, J-B. AILLAUD, S. AYACHE, M. CŒUR, A. GAYDON, R. COSTORIER représenté par M. GAY PARA, R. ODDOU-STEFANINI, M. GAY-PARA, M. RICARD, J-M. ARNAUD représenté par M. RICARD

Communauté de Communes du Champsaur : C. MIOLETTI, J-P. DAVIN, A. GAMBIN, R. NOUGUIER, D. PY, C. ROGAZZO, J-M. BARTHELEMY, B. ROUSTANG

Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : F. MICHEL, E. CLAUZIER, H. BORRELLY

Communauté de Communes du Haut-Champsaur : J-P. COLLE, B. SARRAZIN, F. BROUX

Communauté de Communes du Valgaudemar : F. MARY, R. ACHIN, C. ANTOINE représenté par B. ROUSTANG

Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER représenté par C. BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, A-B. DEGRIL, J-L. BROCHIER, C. FACHE, C. HUBAUD

Etaient excusés :

Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : A. DE SANTINI

Communauté de Communes de Tallard Barcellonnette : R. COSTORIER, J-M. ARNAUD

Communauté de Communes du Valgaudemar : C. PELLISSIER, C. ANTOINE

Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch Dévoluy : A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, P. SCHIAZZA, R. FREY, S. LARD

Communauté de Communes de Tallard Barcellonnette : P. ALLEC, P. BIAIS

Communauté de Communes du Champsaur : M. VINCENT, G. CHAPELLE, P. BRUNEL, D. KNOCKAERT, J. NOUGUIER, B. ROCHAS, D. GOSSELIN

Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : S. CHAUSSEGROS, N. WIERZBINSKI,

B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD

Communauté de Communes du Haut Champsaur : J-F. MICHEL

Communauté de Communes du Valgaudemar : J-C. CATELAN, L. SAUVA, G. DEBARGE,

D. ALLUIS, D. ARMAND

Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : P-Y. LOMBARD

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E. BOUVIER, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, chargé de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- M. AYE, assistante comptable auprès du Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Elisabeth CLAUZIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Sous la présidence de Monsieur Carmine ROGAZZO, élu Président en début de séance, le Conseil syndical est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Le Président rappelle aux participants que les élections des membres du Bureau syndical et des Vice-présidents doivent être réalisées conjointement à l'élection du Président. Ces élections sont soumises au code général des collectivités territoriales ainsi qu'aux statuts et règlement intérieur du syndicat mixte du SCoT. Le Conseil syndical élit les membres du Bureau et les Vice-présidents à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative des suffrages exprimés lors du troisième tour.

Monsieur le Président fait part de son souhait de ne pas changer la composition du Bureau syndical en place. Aussi propose-t-il à l'assemblée de confirmer à leurs postes les membres en exercice qui siègent actuellement au Bureau.

Madame Christiane MIOLETTI, déléguée de la Communauté de communes du Champsaur, demande alors la parole. Elle rappelle la règle de représentation proportionnée des secteurs de l'Aire Gapençaise au sein du Bureau, qui avait été votée en Conseil syndical du 15 mai 2014. Celle-ci attribue 3 représentants pour le secteur constitué des Communautés de communes du Champsaur et du Haut-Champsaur. Or, le Président nouvellement élu étant lui-même issu de la Communauté de communes du Champsaur, Madame Christiane MIOLETTI propose sa démission du Bureau syndical afin de satisfaire au mode de représentativité décidé par délibération du 15/05/2014. Monsieur le Président accepte cette démission et remercie Madame Christiane MIOLETTI pour son investissement au sein du Bureau syndical.

En outre, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que :

- Monsieur Marc BEYNET, délégué issu de la Communauté de communes de la Vallée de l'Avance, est démissionnaire du Bureau syndical, et qu'il convient de le remplacer au sein du Bureau ;
- Monsieur Christian DURAND, délégué issu de la Communauté de communes de la Vallée de l'Avance et maire de Chorges, est démissionnaire du Conseil syndical à compter du 20/06/2016, et qu'il convient de le remplacer au sein du Bureau ;

Monsieur Alain DE SANTINI et Madame Rose-Marie JOUSSELME, délégués de la Communauté de communes de la Vallée de l'Avance, sont candidats pour siéger au sein du Bureau Syndical du SCoT de l'Aire Gapençaise.

Après avoir remercié les membres démissionnaires pour leur implication au sein des instances du syndicat mixte, Monsieur le Président soumet individuellement les candidatures au vote. Chacun des candidats au Bureau est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

La nouvelle composition du Bureau syndical s'inscrit donc ainsi :

Secteurs	Membres du Bureau syndical			
CA Gap en + Grand	Roger DIDIER	Maryvonne GRENIER	Christian HUBAUD	Claude BOUTRON
CC de Tallard-Barcelonnette	Jean-Michel ARNAUD	Jean-Baptiste AILLAUD	Maurice RICARD	
CC du Champsaur et CC du Haut Champsaur	Carmine ROGAZZO	Benoît ROUSTANG	Bruno SARRAZIN	
CC de la Vallée de l'Avance	Yves JAUSSAUD	Alain DE SANTINI	Rose-Marie JOUSSELME	
CC Buëch Dévoluy	Jean-François CONTOZ	Jacqueline PUGET	René MOREAU	
CC du Valgaudemar	Richard ACHIN			
CC du Pays de Serre-Ponçon	Elisabeth CLAUZIER			

Monsieur le Président organise ensuite les votes pour l'élection des vice-présidents. Il rappelle que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Il propose à l'assemblée de confirmer la candidature des vice-présidents en place. Toutefois, Monsieur Marc BEYNET, délégué de la Communauté de communes de la Vallée de l'Avance et 4^e vice-président du Syndicat Mixte du SCoT, étant démissionnaire du Bureau, il doit être remplacé dans sa fonction de 4^e vice-président par un délégué issu du même secteur. Par courrier du 29 juin 2016, Monsieur Alain DE SANTINI a fait acte de candidature au poste de vice-président du SCoT.

Monsieur le Président propose donc au vote les vice-présidences suivantes :

- 1er vice-président : Benoît ROUSTANG, secteur du Champsaur/Haut Champsaur
- 2ème vice-président : Roger DIDIER, secteur de l'agglomération « Gap en + Grand »
- 3ème vice-président : Jean-Michel ARNAUD, secteur de Tallard-Barcelonnette
- 4ème vice-président : Alain DE SANTINI, secteur de la Vallée de l'Avance,
- 5ème vice-président : Jean-François CONTOZ, secteur du Buëch-Dévoluy,
- 6ème vice-président : Richard ACHIN, secteur du Valgaudemar,
- 7ème vice-présidente : Elisabeth CLAUZIER, secteur du Pays de Serre-Ponçon.

Monsieur le Président appelle deux délégués à ses côtés pour assurer les fonctions d'assesseurs. Monsieur Jérôme BONNARDEL et Monsieur Rémi ODDOU-STEFANINI se proposent pour assumer les fonctions d'assesseurs lors du dépouillement.

Après dépouillement par les assesseurs, Monsieur Carmine ROGAZZO annonce, pour chaque vice-présidence, les résultats du premier tour :

1er vice-président : candidat = Benoît ROUSTANG
Nombre de votants : 48
Nombre de bulletins blancs : 3
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages favorables exprimés : 45
Majorité absolue : 23

5e vice-président : candidat = Jean-François CONTOZ
Nombre de votants : 48
Nombre de bulletins blancs : 6
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages favorables exprimés : 42
Majorité absolue : 22

2e vice-président : candidat = Roger DIDIER
Nombre de votants : 48
Nombre de bulletins blancs : 18
Nombre de bulletins nuls : 1
Nombre de suffrages favorables exprimés : 29
Majorité absolue : 15

6e vice-président : candidat = Richard ACHIN
Nombre de votants : 48
Nombre de bulletins blancs : 3
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages favorables exprimés : 45
Majorité absolue : 23

3e vice-président : candidat = Jean-Michel ARNAUD
Nombre de votants : 48
Nombre de bulletins blancs : 21
Nombre de bulletins nuls : 1
Nombre de suffrages favorables exprimés : 26
Majorité absolue : 14

7e vice-présidente : candidate = Elisabeth CLAUZIER
Nombre de votants : 48
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages favorables exprimés : 48
Majorité absolue : 25

4e vice-président : candidat = Alain DE SANTINI
Nombre de votants : 48
Nombre de bulletins blancs : 7
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages favorables exprimés : 41
Majorité absolue : 21

Chacun des candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, les vice-présidents sont élus à la majorité des membres présents et représentés.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Carmine ROGAZZO

